



**Commune d'Aiglun**  
DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

COMMUNE D'AIGLUN

### Table des matières

Table des matières.....	1
<b>Préalable</b> .....	1
<b>I. Structure d'un budget communal</b> .....	1
<b>III. Exécution 2025 de la section de fonctionnement</b> .....	3
a) Dépenses de fonctionnement .....	3
b) Recettes de fonctionnement.....	4
<b>IV. exécution de la section d'investissement</b> .....	6
a) Dépenses d'investissement .....	6
b) Recettes d'investissement.....	7
<b>IV. Indicateurs financiers</b> .....	8
a) La capacité d'autofinancement .....	8

### Préalable

Le compte financier unique retrace l'exécution comptable du budget d'une collectivité territoriale pour une année donnée. La présente note expose de manière synthétique l'exécution du compte financier unique 2025 de la commune et est annexée à la délibération du conseil municipal. Elle se conforme à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

### I. Structure d'un budget communal

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,

- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la commune.

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par L'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## II. Synthèse des résultats d'exécution du budget de la commune pour 2025

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés 2024	0,00	151 223,75	0	215 306,59		366 530,34
opérations exercice 2025	1 090 815,32	793 686,20	154 335,95	148 507,28	1 245 151,27	942 193,48
Resultat de l'exercice		-297 129,12		-5 828,67		
Totaux cumulés	1 090 815,32	944 909,95	154 335,95	363 813,87	1 245 151,27	1 308 723,82
Résultats de clôtures 2025		-145 905,37		209 477,92		63 572,55
Reste à réaliser report en 2026	10 205,80	377 473,68	0	0	10 206	377 473,68
Totaux cumulés	1 101 021,12	1 322 383,63	154 335,95	363 813,87	1 255 357,07	1 686 197,50
Résultats définitifs		221 362,51		209 477,92		430 840,43

Les résultats de l'exercice 2025 s'élèvent à - 5 828,67 € en fonctionnement. En prenant en compte les excédents des années antérieures, le résultat de clôture s'élève à 209 477,92 €. En investissement, les résultats de clôture s'élèvent à - 145 905,37 €. En prenant en compte les résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser de l'année (dépenses engagées non payées), les résultats sont de 221 362,51 €. Les résultats de fonctionnement devront en priorité couvrir le besoin de financement en investissement.

### III. Exécution 2025 de la section de fonctionnement

#### a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 154 335,95 € en 2025. Les crédits prévus ont été réalisés à hauteur de 86,65% au total.

#### SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

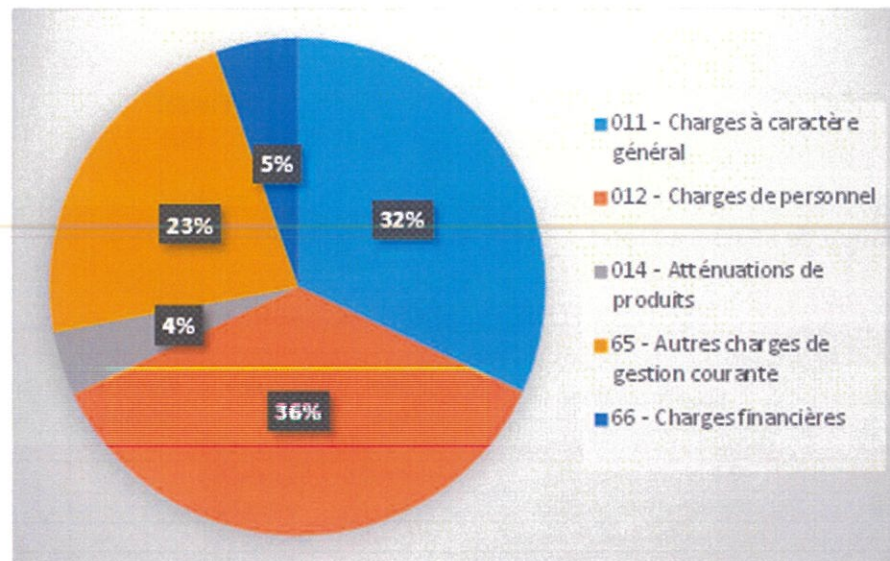
Chapitres	Libellés chapitres	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à Réaliser	Crédits annulés
11	Charges à caractère général	52 684,00	48 981,03	-	3 702,97
12	Charges de personnels	58 900,00	55 009,33	-	3 890,67
14	Atténuation de produits	6 461,00	6 461,00	-	-
65	Charges de gestion courante	34 971,12	34 532,14	-	438,98
66	Charges financières	8 450,00	8 199,45	-	250,55
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	-	-	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	-	-	-	-
23	Virement à l'investissement	13 000,00	-	-	13 000,00
042	Opération ordre entre sections	1 153,00	1 153,00	-	-
	<b>Total général</b>	<b>178 119,12</b>	<b>154 335,95</b>	<b>-</b>	<b>23 783,17</b>

- Chapitre 011 – Charges à caractère général (fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) : 48 981,03 € : taux de réalisation de 92,97 % par rapport au prévu ce qui reste satisfaisant.
- Chapitre 012 – Charges de personnel : 55 009,33 € : taux de réalisation de 93,39 % par rapport au prévu.
- Chapitre 014 – Atténuation de produits (FNGIR) : 6 461 €. Taux de réalisation de 100 % par rapport au prévu : Il s'agit du Fonds National de Garanti Individuelle des Ressources. C'est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (subventions et participations versées, indemnités des élus) : 34 532,14 € : taux de réalisation de 98,74 %.
- Chapitre 66 – Charges financières (intérêts financiers des emprunts) : 8 199,45 € : taux de réalisation de 97,03 %.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 0 € : taux de réalisation de 0 %.
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions, dépréciations : 0 € .
- Chapitre 042 – Opération ordre entre sections : 1 153 € : taux de réalisation de 100 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses de personnel représentent environ 36 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



Les dépenses de personnel représentent environ 36 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### b) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont atteint 165 619,12 € en 2025 avec un taux de réalisation de 89,67 %.

#### SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitres	Libellés chapitres	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à Réaliser	Crédits annués
13	Atténuation de charges	500,00	418,00	-	82,00
70	Prod., services, domaine, ventes diverses	6 830,00	7 178,89	-	348,89
73	Impôts et taxes	3 260,00	3 260,00	-	-
731	Fiscalité locale	81 869,00	72 266,86	-	9 602,14
74	Dotations et participations	51 362,00	46 521,52	-	4 840,48
75	Autres produits de gestion courante	18 257,00	15 252,14	-	3 004,86
76	Produits financiers	1 580,00	1 588,75	-	8,75
77	Produits spécifiques	-	60,00	-	60,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	1 961,12	1 961,12	-	-
042	Opérations ordre transf. Entre sections	-	-	-	-
	<b>Total général</b>	<b>165 619,12</b>	<b>148 507,28</b>		<b>17 111,84</b>
002	Excédent de fonctionnement N-1	215 306,59	-	-	
	<b>Total général</b>	<b>380 925,71</b>	<b>148 507,28</b>	-	<b>34 223,68</b>

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges** Il s'agit, dans ce chapitre, des remboursements sur rémunération de la CPAM dans le cadre d'absence du personnel non titulaire ou d'agents qui n'ont pas souscrit au contrat de prévoyance de la collectivité. Les compensations versées par la CPAM ont été supérieures aux recettes attendues en raison d'absences qui n'étaient pas prévues au moment du vote du budget : 418 €

- **Chapitre 70 – Produit des services** (locations des gîtes et de la salle, remboursement des ordures ménagères par nos locataires...) : 7 178,89 € : Taux de réalisation 105,11 %.
- **Chapitre 73 – impôts et taxes : 72 266,86€. Taux de réalisation de 88,27 %.**
  - ♣ Focus sur la fiscalité directe : Il s'agit du produit des taxes foncières sur le bâti et le non bâti et du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 39 871 €, soit 26,84 % du total des recettes réelles de fonctionnement.

EN €	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution du produit fiscal
<b>Total recettes de la fiscalité directe</b>	<b>41 141,00</b>	<b>39 871,00</b>	- 3,09

Les recettes de la fiscalité directe sont en diminutions de 3,09 % entre 2024 et 2025. Les taux votés en 2025 sont identiques à ceux de 2024.

♣ Versements de la communauté de communes : Attribution de compensation : 3 260 €.

♣ Autres taxes et compensations fiscales : 32 395,86 €

- Taxe additionnelle aux droits de mutations à titre onéreux : Cette taxe correspond aux droits d'enregistrement des mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc) : 31 100 €.
- Fonds de péréquation ressource intercommunales et communales : Ce fond permet d'atténuer les disparités de ressources entre les collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face : 0 €.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est prélevée par les fournisseurs d'électricité. Ces recettes sont relativement stables sur la période : 1 135,89 €.
- Les recettes de la taxe de séjour : recette en 2025 de 159,97 €.

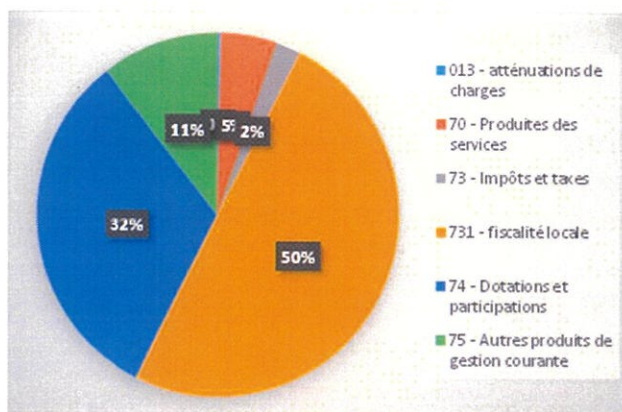
- **Chapitre 74 – Dotations et participations (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, ASP, Département, Région, Etat, etc.) : 46 521,52 €.** Au global, les recettes perçues sur ce chapitre sont supérieures aux recettes attendues (Taux de réalisation de 90,58 %).

Les deux principales dotations perçues sont :

♣ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 20 738 € en 2025.

♣ Le Dotation Solidaire Rurale des communes (DSR) : 6 621 € en 2025.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



Les recettes de la fiscalité directe (taxes foncières et taxes d'habitation sur les résidences secondaires) représentent à elles seules 48,66 % des recettes.

## IV. exécution de la section d'investissement

### a) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 816 630,90 € en 2025 et à 826 836,70 € en prenant en compte les restes à réaliser de l'année, c'est-à-dire les dépenses engagées qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement. Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 80,16 % au total en prenant en compte les restes à réaliser.

	Prévu 2025 (BP + RAR + DM)	Réalisés 2025	RAR 2025	Total 2025 Réalisé + RAR	Taux de réalisation 2025 avec RAR
16 - Emprunts et dettes assimilés	357 338,04	156 588,04	-	156 588,04	43,82
204 - subvention d'équipement versée	-	-	-	-	-
Opérations d'équipement	674 102,16	659 942,86	10 205,80	670 148,66	99,41
26 - Participations et créances rattachées	100,00	100,00	-	100,00	100,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 031 540,20</b>	<b>816 630,90</b>	<b>10 205,80</b>	<b>826 836,70</b>	<b>80,16</b>
040 - Opération d'ordre entre section	-	-	-	-	-
041 - Opérations patrimoniales	274 346,40	274 184,42	-	274 184,42	-
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>274 346,40</b>	<b>274 184,42</b>	<b>-</b>	<b>274 184,42</b>	<b>-</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 305 886,60</b>	<b>1 090 815,32</b>	<b>10 205,80</b>	<b>1 101 021,12</b>	<b>84,31</b>

- **Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23)**, c'est-à-dire, les études, les travaux, les achats de biens et de matériels et les fonds de concours versés s'élèvent à 1 101 021,12 € en prenant en compte les restes à réaliser.

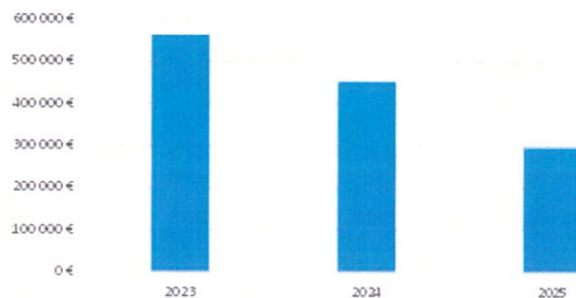
Les principales dépenses 2025 sont :

- Travaux divers auberge
- Forteresse troglodyte
- Local des festivités
- Peinture chambre auberge
- Amélioration éclairage public
- Achat maison en péril
- Terrasse auberge
- Radiateurs gîte
- Etanchéité toit auberge
- Panneaux
- Electricité eglise
- Salles de bain auberge
- Electricité local agent
- Refection total mur soutènement
- Materiel
- Dallage lavoir village
- Evacuation eaux pluviales lavoir
- Accès handicapé haut village
- Raccordement step app 1037
- Sculpture mistral

- Remboursement de la dette (chapitre 16) : 156 588,04 €.
- ♣ Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) s'est élevé à 156 588,04 € en 2025.

Variation de la dette	
En €	Année 2025
Emprunts	453 395,21
remboursement	156 588,04
Variation de dette	296 807,17

L'encours de la dette s'élève à 296 807,17 € fin 2025. Cette augmentation est temporaire (3 ans) et dans le cadre d'un projet financé à 100 % par des subventions (Département, Fondation du patrimoine, Région, ...).



#### b) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à 518 348,78 € en 2025 et à 895 822,46 € en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les recettes engagées qui n'ont pas encore été encaissées. Ce montant est très élevé toujours dû à l'emprunt souscrit pour le projet de la forteresse.

Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 103,42 % au total en prenant en compte les restes à réaliser.

#### SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres	Libellés chapitres	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à Réaliser	Crédits annulés
001	solde d'exécution positif reporté				
10	Dotations et fonds divers	315 987,00	163 726,01	153 000,00	152 260,99
13	Subventions d'investissement	349 776,45	149 622,77	224 473,68	200 153,68
16	Emprunts et dettes assimilés	200 400,00	205 000,00	-	4 600,00
23	Immobilisation en cours	-	-	-	-
27	Autres immob, financiers	-	-	-	-
024	Produits des cessions	-	-	-	-
021	Virement du fonctionnement	13 000,00	-	-	13 000,00
040	opération ordre entre sections	1 153,00	1 153,00	-	-
041	Opérations patrimoniales	274 346,40	274 184,42	-	161,98
	<b>Total</b>	<b>1 154 662,85</b>	<b>793 686,20</b>	<b>377 473,68</b>	<b>360 976,65</b>
001	solde d'exécution positif reporté	151 223,75			
	<b>Total général</b>	<b>1 305 886,60</b>	<b>793 686,20</b>	<b>377 473,68</b>	<b>360 976,65</b>

- Dotations fonds divers et réserve (chapitre 10) : 163 726,01 €
  - ♣ FCTVA : 6 126,01 €
  - ♣ Excédents de fonctionnement 2024 affectés aux investissements 2025 : 1 000 €.
  - ♣ Reversement de la taxe d'aménagement : 0 €.
- Subventions d'investissement (chapitre 13) : 374 096,45 €
  - ♣ Encaissées : 149 622,77 €
  - ♣ Reste à réaliser : 224 473,68 €
- Emprunt nouveau (chapitre 16) : 205 000 €
  - ♣ Emprunt nouveau : 200 000 €
  - ♣ Caution : 5 000 euros

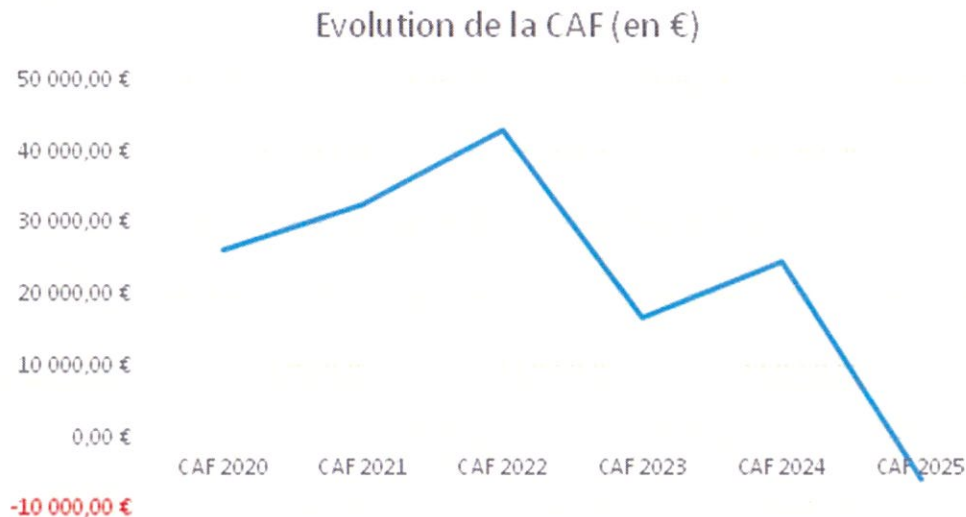
## IV. Indicateurs financiers

### a) La capacité d'autofinancement

- Capacité d'autofinancement (CAF) : définition :

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'excédent de la section de fonctionnement (recettes-dépenses), minoré du remboursement du capital des emprunts. Elle permet :

- ♣ De constater que la collectivité est en capacité, ou non, de rembourser ses emprunts.
- ♣ De financer une partie des investissements, si elle est toujours positive après remboursement des emprunts.



La capacité d'autofinancement brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) s'élève à – 5 828,67 €.

Fait à Aiglun, le 11 avril 2026

Anthony SALOMONE,

Le Maire,

